

A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Rappel de ma lettre du 5 octobre 2021 par laquelle je demandais qu'un nouvel avocat soit nommé pour défendre notre affaire devant la CAA de Paris.

Affaire: Association FRancophonie AVenir (Afrav) c/ Île-de-France Mobilités

Vos références : numéro BAJ : 2021/031742

Tribunal judiciaire de Paris Bureau d'aide juridictionnelle Parvis du Tribunal de Paris 75859 Paris Cedex 17

Manduel, le 12 août 2022

Envoi recommandé avec accusé de réception n° 1A 153 016 1931 8

Madame, Monsieur,

Sans nouvelle de la lettre que je vous ai adressée le 5 octobre 2021 pour vous demander de bien vouloir nous octroyer un nouvel avocat afin qu'il puisse défendre notre association à la Cour administrative d'appel de Paris dans l'affaire qui l'oppose à l'établissement public Île-de-France Mobilités, je me permets, par la présente et pour mémoire, de vous renvoyer cette lettre en pièce jointe.

En espérant qu'elle saura retenir votre attention, et en restant à votre entière disposition pour tout complément d'informations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Régis Ravat, Président de l'A.FR.AV

